

(1)

( N° 87. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1886.

---

### Revision de la loi de 1822 sur les brasseries.

(Pétition du sieur Scoyer, présentée le 16 avril 1885.)

---

#### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1) PAR M. SYSTEMANS.

---

MESSIEURS,

Par pétition en date du 14 avril 1885, le sieur Scoyer, brasseur, à Auvellais, prie la Chambre de reviser la loi de 1822 sur les brasseries.

La discussion et l'adoption de la loi du 20 août 1885, sur les bières et vinaigres, satisfait à la demande du pétitionnaire.

Je propose, en conséquence, à la commission, le dépôt de cette pétition aux archives, comme étant désormais sans objet.

*Le Rapporteur,*  
O. SYSTEMANS.

*Le Président,*  
TH. JANSSENS.

---

(1) La commission est composée de MM. JANSSENS, président, MEEUS, DUMONT, DE BRUYN, BECKMAN, SYSTEMANS, DE HEMPTINSE, GILLIEUX et DE LAET.

---